



Association Le Meilleur Pour Nans Les Pins

14 Allée de la Tosca – 83860 Nans Les Pins
Immatriculation W833008099 - Sous-Préfecture de Brignoles
lemeilleur.pour.nanslespins@gmail.com

PROCES VERBAL De l'ASSEMBLEE GENERALE Du 14 janvier 2023

Les adhérents de l'association « Le Meilleur Pour Nans Les Pins » se sont réunis pour une nouvelle assemblée générale le samedi 14 janvier 2023 à 10 h dans les locaux de la salle du 3^{ème} âge à Nans les pins.

Il a été établi une feuille d'émargement des adhérents présents.

Sur 94 adhérents que compte l'association, étaient présents 19 membres votants disposant de 15 pouvoirs.

L'assemblée était présidée par Monsieur SITRUK en qualité de Président de l'association.

Ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Bilan comptable et bilan prévisionnel
3. Renouvellement du bureau

Compte rendu de l'AG :

1. Le président de l'Association Le Meilleur Pour Nans Les Pins ouvre l'AG à 10 h 15 par la lecture du rapport moral. Il est joint au présent procès-verbal.
2. Le trésorier ayant démissionné de l'association et la trésorière adjointe étant en congés maternité : le rapport financier et le budget prévisionnel sont présentés par la secrétaire de l'association. Les documents sont également joints au présent procès-verbal.
3. Présentation du nouveau bureau :
 - Président Michel Sitruck
 - Vice-Président Christophe Amigo
 - Trésorière Alison Dupont
 - Secrétaire Karine Wolek-Chenot
 - Secrétaire adjointe Victoria Morel
 - Responsable étude hydrologique..... Alain Simonpietri
 - Membre actif..... Francky Nicolaï
 - Membre actif..... Robert Casanova

L'assemblée a approuvé :

- le rapport moral de l'association,
- le rapport financier de l'association,
- le prévisionnel des dépenses pour l'année 2023,
- le renouvellement du bureau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 12 h 00.

De l'assemblée il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et la secrétaire de séance.

Le Président :

M. SITRUK

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. SITRUK', written over a horizontal line.

La Secrétaire de séance :

K. WOLEK-CHENOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. WOLEK-CHENOT', written over a horizontal line.



Association Le Meilleur Pour Nans Les Pins

14 Allée de la Tosca – 83860 Nans Les Pins
Immatriculation W833008099 - Sous-Préfecture de Brignoles
lemeilleur.pour.nanslespins@gmail.com

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 JANVIER 2023 RAPPORT MORAL

Rappels

29 janvier 2022 AG exceptionnelle (vote de la motion présentée au Maire le 12 février 2022)

1 – PERIODE PROBATOIRE

- mur anti-bruit sur toute la partie exposée au bruit des piscines,
- régulation du bruit et des horaires de la discothèque et des spectacles,
- régulation de l'accès au camping et du stationnement les jours d'arrivées et de départs,
- contrôle du niveau de bruit des activités de gymnastique,
- contrôle du niveau de bruit des résidents la nuit,
- remise en état de la voie d'accès et de son éclairage...

PROGRES

2 – EXIGENCES APRES PERIODE PROBATOIRE

- Réduire à 50 le nombre de bungalows supplémentaires,
- Eloigner la boîte de nuit des habitations et assurer sa couverture totale
- Supprimer le toboggan,
- Eloigner le nouveau bassin de nage des habitations,
- Maintenir l'espace boisé prévu dans le projet en espace boisé classé,
- Réduire l'espace prévu dans le projet Tohapi pour 250 emplacements, en proportion des 50 éventuellement autorisés,
- Maintenir l'emprise rendue ainsi disponible en espace boisé classé, avec au minimum une bande boisée de 50 mètres à partir du mur anti-bruit,
- Consulter l'association sur les projets de demande de permis de construire et d'aménager préalablement à leur instruction par la Mairie.

Synthèse de l'activité du Bureau

- **Différents courriers**

Notamment :

1^{er} mars 2022, lettre à Tohapi demandant des informations concernant la consommation d'eau du camping et de l'éventuelle extension, et les solutions techniques annoncées par Tohapi pour recycler les eaux usées et réduire sa consommation, notamment pour les piscines.

8 mars 2022, lettre au Maire lui adressant le rapport sur l'eau rédigé par Alain Simonpietri.

27 juillet 2022, lettre à Tohapi indiquant notre opposition totale au nouveau projet adressé à l'association le 9 juin 2022, et rappelant nos demandes du 1^{er} mars 2022.

- **Réunions du bureau**

5 réunions du bureau se sont tenues permettant de préparer les différentes réunions avec Tohapi et la mairie, et, plus généralement, d'organiser l'action de l'association.

Notamment :

le 15 février 2022 le bureau a désigné Christophe Amigo comme second vice-président de l'association.

Le 14 mars 2022, le bureau reprend à son compte le rapport rédigé par Alain Simonpietri concernant les ressources en eau de la commune et le risque de pénurie. Il décide de l'adresser au Maire.

Le 19 juillet 2022, le bureau prend acte du retrait d'Anne-Cécile Racliffe et considère qu'elle ne sera plus en mesure d'assurer son rôle de vice-présidente.

Le 12 septembre 2022, le bureau prend acte de la démission de Maxime Brajon comme trésorier et désigne Alison Dupont pour prendre sa suite, décision qui devra être confirmée par l'assemblée générale.

Saisine du Tribunal Administratif

Afin de conserver un moyen de pression sur Tohapi, il nous a paru nécessaire de contester la délibération du Conseil municipal du 8 novembre 2021 engageant la révision allégée du PLU qui aurait ouvert la possibilité de l'extension du camping après réduction des espaces boisés classés. Etant entendu que ce recours serait retiré si les discussions trouvaient une suite favorable.

L'association est d'abord intervenue le 5 janvier 2022 dans le cadre d'un recours gracieux invitant le Maire à annuler la délibération. Celui-ci a rejeté notre demande.

Nous avons donc engagé, un recours devant le tribunal administratif, notre avocat adhérent Robert Casanova s'étant proposé pour s'en occuper.

Le 13 juin 2022, le tribunal administratif, sans remettre en cause nos divers arguments concernant l'impact environnemental du projet, a considéré que cette délibération constituant un acte préparatoire à la procédure de révision, elle ne « comportait pas d'effet juridique sur les personnes soumise à la police de l'urbanisme ». En conséquence, il a rejeté notre demande.

- **5 réunions en Mairie ou avec Tohapi**

19 mars 2022, réunion avec M. le Maire : présentation au Maire de la motion et de ses compléments, et du rapport réalisé par Alain Simonpietri concernant les ressources en eau de la nappe phréatique qui alimente Nans-les-pins et des risques d'insuffisance d'eau dans les années à venir.

8 avril 2022, réunion présidée par M. Artuphel avec Tohapi. L'association présente à Tohapi la motion et ses compléments. Tohapi maintient un projet d'extension de 250 emplacements. Le Maire soutient les demandes de l'association mais ouvre la possibilité d'une extension de 100 à 150 emplacements par tranches.

8 juillet 2022, réunion avec M. le Maire : suite à la réunion du 8 avril 2022, la société Tohapi a communiqué le 9 juin 2022 à l'association une nouvelle version de l'extension calibrée à 200 emplacements. M. le Maire s'est montré surpris par ce projet dont il n'avait pas connaissance et qui ne tient aucun compte des limites qu'il avait définies (ni de celles demandées par l'association). Il annonce que, compte tenu de l'évolution démographique du village, il va geler le projet et engager une modification du PLU de façon à canaliser le développement démographique.

Parallèlement l'association fait le point des engagements de Tohapi pour réduire les nuisances du camping dans sa dimension actuelle. Certains progrès sont constatés, mais le mur antibruit n'est pas réalisé et la voirie d'accès continue de se dégrader.

30 septembre 2022, réunion audio avec Tohapi (M. Boudon)

Point sur ce qui est réalisé et sur ce qui reste à faire : M. Boudon n'a plus eu de contact avec la Mairie depuis le 3 avril et paraît ne pas être au courant du projet de nouvelle modification du PLU.

Il confirme que **la société VancanceSelect (Tohapi) est en train de fusionner avec un autre « géant » du tourisme, la société ECG (Homair), constituant ainsi un ensemble de 45.000 mobil-homes, pour un chiffre d'affaire de l'ordre de 600 M€.** Il indique que cette fusion devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année 2022 et que, pour l'instant, le projet d'extension n'est pas remis en cause.

Tohapi a plaidé pour son projet. L'association a mis en avant les 2 problèmes majeurs s'opposant à une augmentation de la fréquentation : ressources en eau de la commune et traitement des eaux usées par le centre d'épuration communal qui arrive à saturation.

M. Boudon indique que la fusion devrait se concrétiser d'ici la fin de l'année 2022 et que, pour l'instant, le projet d'extension n'est pas remis en cause.

L'association rappelle ses demandes d'informations techniques concernant sa consommation d'eau et ses prévisions en cas d'extension (pas de réponse au jour de l'AG).

Elle rappelle qu'elle attend toujours, notamment, la réalisation du mur antibruit.

M. Boudon s'est montré plutôt déstabilisé par les arguments techniques opposés par l'association.

20 décembre 2022, réunion audio avec Tohapi (M. Boudon)

M. Boudon indique ne pas réussir à avoir un contact avec la Mairie pour, notamment, avoir confirmation des problèmes de dimensionnement de la station d'épuration que pourrait poser l'extension du camping.

Il indique que pour cette raison, le projet était gelé à l'initiative de Tohapi, notamment la réalisation du mur anti-bruit.

L'association a fortement objecté que cet argument ne justifiait pas de ne pas tenir les engagements de Tohapi.

23 décembre 2022, Réunion avec M. le Maire.

L'association l'informe de la fusion de VacanSelect avec ECG. M. le Maire paraît ne pas avoir connaissance de cette information.

Il confirme que la modification du PLU qu'il a engagée vise à réduire le développement démographique de la commune. **La constructibilité des terrains à bâtir sera réduite de façon à éviter d'avoir à reconstruire les installations d'assainissement, une salle de classe supplémentaire au moins, et à aggraver la pénurie d'eau potable en cas de sécheresse. Dans cette logique, le PLU modifié ne permettra pas l'extension du camping et maintiendra les espaces boisés classés.**

Il invite les membres de l'association à venir participer à la concertation publique qui va être engagée concernant le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui présentera les orientations stratégiques du PLU.



Association Le Meilleur Pour Nans Les Pins

14 Allée de la Tosca – 83860 Nans Les Pins
 Immatriculation W833008099 - Sous-Préfecture de Brignoles
 lemeilleur.pour.nanslespins@gmail.com

BILAN COMPTABLE ANNEE 2022

DEPENSES		RECETTES	
Service bancaire	50	96 Adhésions (94 x 20 + 2 x 10)	1 900
Frais Postaux (LRAR & courriers)	59,58		
Assurance	90,77		
Adhésion logiciel comptabilité asso	43,06		
Hébergement site internet	55		
TOTAL	298,41		1 900
SOLDE AU 31/12/2022	1 601,59		

PREVISIONNEL ANNEE 2023

DEPENSES		RECETTES	
Service bancaire	50	Report de solde	1 601,59
Frais Postaux (LRAR & courriers)	70	Nouvelles Adhésions	300
Assurance	94,64		
Adhésion logiciel comptabilité asso	55		
Hébergement site internet	61,53		
Reprographie	300		
TOTAL	631,17		1 901,59
SOLDE AU 31/12/2023	1270,42	Montant connu	